
Date limite d'inscription pour la saison 2018/2019 :
- Vendredi 19 octobre 2018-

Nous essayons de répondre au mieux à vos demandes et traitons les inscriptions **par ordre d'arrivée**.

1. Dès réception de ce bulletin, nous procédons à la répartition des effectifs sur les différentes séances.
2. Une **confirmation écrite sous forme de devis** vous sera envoyée à la rentrée des vacances de la Toussaint.
3. **Il faudra nous le retourner signer pour validation complète de votre inscription.**

COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone de l'établissement :

Mail de l'établissement :

Mail des enseignants :

.....

Dispositif culture pour tous : Oui Non

PROJET DE L'ÉTABLISSEMENT

Avez-vous un projet artistique et culturel prévu pour l'année 2018-2019 (ex : Danse à l'école....)?

.....
.....
.....

D'autres remarques, n'hésitez pas à nous en faire part :

.....
.....
.....

- MEDIATION CULTURELLE -
Sklaerenn HUET-GENDRON
02 98 15 22 77
mediation@tpmx.fr

Tarif :

- 5€ / élève
- 3,50€ / élève pour le spectacle en délocalisé « La Rage des petites sirènes »
- le tarif enfant est valable jusqu'aux 10 ans de l'élève, au-delà, le tarif jeune sera appliqué.

Facturation :

- Vous recevrez 15 jours avant la représentation un mail vous rappelant votre inscription, nous vous demanderons alors un point sur les **effectifs (élèves + accompagnateurs)**. Ces effectifs vous seront de nouveau demandés à votre arrivée au théâtre le jour du spectacle, vous permettant d'être **facturé au plus juste**.

La capacité d'accueil du Théâtre étant limitée, nous sommes malheureusement parfois contraints de refuser des inscriptions. C'est pourquoi en cas d'absence d'une classe à une séance, nous demanderons à l'établissement de s'acquitter **d'un tiers de la facture**.

De même, au-delà de **5 absents par classe**, les places réservées seront facturées.

- **Merci de remplir une ligne par classe**
- **(*) 1 adulte accompagnateur gratuit par groupe de 8 élèves pour les maternelles et pour 10 élèves pour les primaires (enseignant inclus). Les adultes supplémentaires payent le même tarif que les élèves. Le personnel AVS bénéficie de la gratuité mais doit être comptabilisé dans les effectifs accompagnateurs.**

Niveau	Nom enseignant	Portable d'un enseignant accompagnant la classe	Nbr. élève	Nbr. accompagnateurs (*)	Spectacle choisi	Date demandée	Horaire demandé	Second choix horaire	Second choix date

Placement :

Votre placement dans le théâtre dépend de nombreux critères. L'équipe du théâtre met tout en œuvre pour vous satisfaire au mieux.

N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins spécifiques (accès PMR...) dès votre inscription.

- MEDIATION CULTURELLE -
 Sklaerenn HUET-GENDRON
 02 98 15 22 77
mediation@tpmx.fr